

Paris, le 25 avril 2022

Le Président
du Conseil National de la Protection Civile

à

M. le Préfet,
Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises
Place Beauvau,
75800 Paris Cedex 08

Objet :

Fonctionnement du Conseil National de Protection Civile
Compte rendu des travaux 2021 et projets 2022.

Pièces-jointes :

- 1 : annexe : bilan 2021 des travaux des commissions ; propositions de thèmes 2022,
- 2 : dossier complet relatif aux Assemblées générales et conseil d'administration,

Monsieur le Préfet, *cher Alain,*

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février dernier, le CNPC sort désormais d'une longue phase de réorganisation et peut se consacrer désormais pleinement au fond, c'est à dire aux travaux de ses commissions et à la formulation des propositions qui en résulte.

La FNPC a souhaité quitter, il y a 2 mois, le Conseil national après plusieurs d années d'hésitations, mais la SNSM, tout comme Spéléo Secours, viennent de nous rejoindre, la dynamique se poursuit.

.../...

Soucieux de renforcer nos échanges avec notre ministère de référence, j'ai le plaisir de vous adresser, en pièce jointe, un dossier complet retraçant les débats et décisions des derniers CA et assemblée générale extraordinaire, pour votre complète et parfaite information, en nous tenant prêt à répondre à toutes vos interrogations éventuelles.

Parallèlement, la DLPAJ sera saisie d'une demande de modification de nos statuts afin de les mettre en stricte conformité avec le modèle préconisé pour les ARUP.

Enfin, une annexe au présent courrier fait le point synthétique des réflexions poursuivies par nos commissions en 2021 et des thématiques dont elles vont se saisir en 2022 après débat interne. Ces documents pourraient permettre, en cas d'accord de votre part, d'échanger plus concrètement avec vos services afin :

Soit d'approfondir certaines thématiques,

Soit de reformuler ou préciser certains intitulés de projets,

Mais surtout de répondre, avant tout, aux attentes qu'ils voudront bien nous indiquer afin de travailler au mieux à leur profit, le CNPC étant un lieu permettant d'expertiser et dégrossir certaines thématiques particulières mais aussi de recueillir un premier avis ou consensus entre nos membres dans leur diversité et en toute neutralité.

Nous nous nous nous tenons à la disposition de vos services pour renforcer nos échanges afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le préfet, les assurances de notre haute considération., et de
ma fidèle et sincère amitié.

Le président du CNPC



S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP - 6-8 Rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

ANNEXE 1

1° COMMISSION : « Coordination des AASC »

Président Alain Risetto

Pour le prochain cycle, nous prévoyons de reconduire deux mandats de la 1° commission, et nous proposons la création d'une nouvelle sous-commission dédiée à la préparation des jeux Olympiques de 2024 :

- Sous-commission Formation :

Nous attendons particulièrement l'invitation que vous nous aviez fait parvenir par votre lettre du 17/12/2020 pour participer aux travaux de refondation de **l'agrément de formation**, dont les AASC du CNPC mesurent l'enjeu très important, et pour laquelle elles s'étaient permises de vous livrer leur analyse détaillée dans une note remise par Michèle MERLI lors de la réunion du 28 février 2020 (jointe en annexe 1 du CR de la 1° commission).

- Sous-commission Doctrine :

Il s'agirait :

D'une part, de consolider la position obtenue par les AASC dans le dispositif général de lutte contre la pandémie Covid 19 en transformant les mesures dérogatoires accordées en 2020-2021 en un ensemble doctrinal de mesures pérennes et structurelles, dans l'esprit des conclusions du CR de la 1° Commission (cf. PJ 4) ;

D'autre part, d'assurer le suivi de la mise en application de loi MATRAS, en agissant dans le sens d'une valorisation du bénévolat de SC, d'une meilleure reconnaissance des AASC, et en évitant tout décrochage du mouvement associatif dans la couverture SUAP par rapport aux autres effecteurs (alerte particulière avec la parution d'un décret au JO du 24 avril 2022 uniquement au profit des sapeurs-pompiers) de l'urgence médicale ;

- Sous-commission Coordination JO 2024 :

À la suite de sa participation aux réunions préparatoires organisées à cet effet par la DGSC GC, le CNPC va mettre en place à son niveau un groupe de travail spécifique pour mieux coordonner l'action des AASC sur les grands événements futurs (Mondial de rugby et JO 2024), en liaison avec les autorités officielles chargées de leur organisation.

2° COMMISSION : « Secourisme »

Président Yves LOUVILLE

Comme convenu oralement lors de la réunion organisée par la DGSCGC en visioconférence du 21 mars relative à l'organisation des Jeux olympiques 2024, nous vous informons que la 2° commission, composée des meilleurs spécialistes en secourisme des AASC, est prête à réfléchir notamment sur le thème de la participation des secouristes étrangers aux DPS.

Le CNPC se met déjà au service de la Direction générale pour étudier une nouvelle rédaction du texte de 2016 prévoyant cette possibilité.

3° COMMISSION : « Réglementation Incendie et bâtementaire »

Président : Jean Luc MANTEAU

La 3° commission s'est saisie de la thématique de la mise en sécurité des grands entrepôts logistiques et des conséquences sur les interventions de secours en cas de transformation possible en fermes photovoltaïques, et nous sollicitons de votre part un avis d'opportunité quant au choix de ce sujet.

4° COMMISSION : « Statuts »

Après plusieurs années de réflexion, la 4° commission est enfin parvenu à un consensus dans la recherche d'une simplification et d'une clarification des statuts du CNPC. En attendant le retour de la DLPAJ, nous portons à votre connaissance (PJ 5) un exemplaire du nouveau texte, lequel a été voté à l'unanimité lors de notre dernière AG.

5° COMMISSION : « Soutien aux populations »

Pour les raisons expliquées dans notre rapport moral de l'AG extraordinaires du 23 février dernier (en PJ 1), nous avons décidé de resserrer le champ de réflexion de la 5° commission autour des thématiques « AASC et sauvegarde communale » et « Diplôme universitaire Coordinateur secouriste de sécurité civile », en les fusionnant et en prolongeant leurs mandats.

Par ailleurs, la France exerçant actuellement la présidence du Conseil européen, nous vous proposons et de rajouter un nouveau groupe de travail à cette commission, destiné à réfléchir au rôle et à la place des associations de protection civile dans le cadre du mécanisme européen de sécurité civile. Ne disposant que d'un faible fond documentaire sur ce sujet, nous souhaiterions pouvoir nous rapprocher de vos services sur ce thème.